

CHARTRE INTERNE DE FONCTIONNEMENT : GROUPE DE PAROLE SAPEC

- 1 BUT
 - 1.1 Se soutenir et s'aider mutuellement
 - 1.2 Échanger des (à partir de nos) expériences et se donner des informations

- 2 RYTHME DES REUNIONS
 - 2.1 Fréquence: Environ tous les trois mois
En principe à l'Avenue Louis-Ruchonnet 1 | 1003 Lausanne
 - 2.2 Horaires: de 18h00 à 20h00
 - 2.3 Nombre maximum de participants: 6

- 3 DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE
 - 3.1 Accueil par l'animateur/animatrice
 - 3.2 Tour de table pour se dire comment on se sent et si on a un sujet à aborder
 - 3.3 Discussion (selon les règles de cette charte)
 - 3.4 Tour de table final: Comment je repars? Comment est-ce que je me sens après cette réunion?

- 4 ANIMATION L'animateur/animatrice veille aux points suivants:
 - 4.1 Gère le temps (annoncer le début et la fin de la réunion)
 - 4.2 Distribue la parole
 - 4.3 Fait respecter les règles de cette charte

- 5 REGLES
 - 5.1 Chacun a le devoir de confidentialité: les coordonnées des membres et le contenu des discussions sont traitées de manière confidentielle.
 - 5.2 Le groupe évolue dans un climat de non-jugement et de respect mutuel
 - 5.3 Chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté
 - 5.4 On évite les conseils: chacun parle en «je», en exprimant son vécu simplement, sans peur du jugement
 - 5.5 Chacun parle à tour de rôle
 - 5.6 On respecte le temps de parole de chacun: tous les membres doivent pouvoir s'exprimer. L'animateur est autorisé à limiter le temps de parole si nécessaire
 - 5.7 Les membres annoncent leur absence
 - 5.8 La réunion commence à l'heure prévue (on n'attend pas les retardataires)
 - 5.9 Les horaires des réunions sont respectés (on commence et on finit à l'heure)
 - 5.10 Les portables sont éteints ou mis sous silence.

Cette charte est revue en principe par tout le groupe une fois par an.